

COVID-19 :

LES ENGAGEMENTS DE CITÉLINE POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, votre réseau de bus Citéline a adapté son offre de transport pour continuer de répondre à vos besoins tout en se conformant aux mesures de sécurité et d'hygiène prises par les autorités.

Depuis le 11 mai, date du déconfinement, le trafic de votre réseau de bus Citéline reprend progressivement et adaptera son offre de transport en fonction du contexte sanitaire et des directives des autorités.

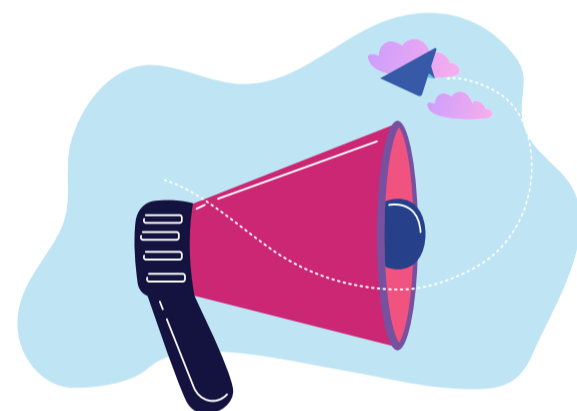
POUR VOUS, NOUS NOUS ENGAGEONS À :



ADAPTER NOTRE OFFRE DE TRANSPORT en fonction des besoins et de l'évolution des mesures sanitaires



PROCÉDER À UN NETTOYAGE RENFORCÉ des véhicules et des boutiques Citéline



VOUS INFORMER EN TEMPS RÉEL sur la circulation des véhicules via nos réseaux sociaux, notre site internet et Actu'Bus



PROTÉGER NOTRE PERSONNEL pour qu'il puisse vous accompagner et assurer votre sécurité



RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS et traiter vos demandes de réclamation via contact@citeline.fr et au 03 82 59 31 05

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR :



PORTER UN MASQUE à bord
des véhicules*



**MAINTENIR UNE DISTANCE
DE 1 MÈTRE** entre vous les et
autres usagers et respecter la
signalétique en boutique
Citéline



**VOUS TENIR INFORMÉ.E DE
L'ACTUALITÉ CITÉLINE** via
nos réseaux sociaux, notre site
internet et Actu'bus



**RESPECTER LES GESTES
BARRIÈRES ET LES
DISTANCIATIONS SOCIALES**
recommandées par les
autorités.

DES QUESTIONS ?

Retrouvez toute les informations pratiques sur notre page d'accueil.

Découvrez toute l'actualité Citéline sur nos réseaux sociaux :



[/CitélinelereseauSMITUThionvilleFensch](#)



[@Citrine_Bus](#)

** Conformément à l'article 5 alinéa 2 du Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le port du masque est obligatoire à bord des transport en commun pour toute personne de onze ans ou plus.*